

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 8 juillet 2019, à 19 heures, à la salle du conseil, 821 rue Principale.

Sont présents: Clémence Nadeau, Sylvie Gingras et Suzanne Aubre, conseillères ainsi que Jean-Claude Gagnon et Pierre-Alexandre Simoneau, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire.

Est absent : Jean-Paul Pelletier, conseiller

Sont également présents : Sylvie Tardif, secrétaire-trésorière et Dominic Doucet, directeur général.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
 - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption du procès-verbal avec modification
- D) 1^{re} période de questions
- E) Varia
 - Délégation de sorties
 - Dérogation mineure – 6151 15^e Rue du Domaine du Lac
 - Mandat au d.g. – terrains succession Frédéric Gariépy
 - Contrat de location de salle – camp de jour
 - Projet d'aménagement du bassin de la rivière Bulstrode
 - Souper bénéfique – APLTI
 - Amélioration des habitats et qualité de l'eau des lacs Joseph et William – volet habitat
 - Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat
 - Rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
 - Programmation TECQ 2014-2018 révisée
 - Comité consultatif de suivi du Projet éolien de l'Érable – mandat
 - Embauche de Patrice Fecteau (prolongation probation)
 - Embauche de Michaël Caron (prolongation probation)
- F) 2^e période de questions
- G) Présentation des comptes
- H) Clôture de la séance

2019-07-159 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-07-160 Intersion des points à l'ordre du jour

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-07-161 Adoption du procès-verbal

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Suzanne Aubre et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 en modifiant la résolution numéro 2019-06-152

soit en remplaçant le taux horaire de Gabrielle Beaudoin de 14 \$ par celui de 14.50 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 31 personnes présentes à la 1^{re} période de questions.

2019-07-162 Prévisions de sorties

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'approuver les prévisions et ratifications des délégations suivantes :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
S. Tardif	Kubota Victo.	Victoriaville	2019-06-10

2019-07-163 Dérogation mineure de Denis Bizier et Polly Dritsas

Attendu que Denis Bizier et Polly Dritsas ont déposé une demande de dérogation mineure pour autoriser une marge de recul avant de 4,23 mètres pour la résidence normalement prescrite à 6,5 mètres afin de régulariser la situation et localisée au 6151 15^e Rue du Domaine du Lac, sur les lots 650-76 et 650-108, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de dérogation mineure devrait être accordée;

Attendu que le conseil a donné audience à tout intéressé désirant se faire entendre;

En conséquence, il est proposé par Suzanne Aubre et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Denis Bizier et Polly Dritsas et localisée au 6151 15^e Rue du Domaine du Lac, sur les lots 650-76 et 650-108, canton d'Halifax, soit acceptée pour l'implantation de la résidence avec une marge de recul avant de 4,23 mètres. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-07-164 Terrains de la succession Frédéric Gariépy

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'autoriser le directeur général Dominic Doucet à déposer une offre d'achat, pour et au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand, pour l'acquisition de terrains incluant les bâtiments et dépendances identifiés par les numéros de matricules 2011-72-1399, 2011-90-9979 et 2108-01-7444 et appartenant à la Succession Frédéric Gariépy en contrepartie d'un montant de 700 000 \$; cette offre étant conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt par les personnes habiles à voter et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

De plus, la municipalité demande à la Succession Frédéric Gariépy de lui donner le terrain identifié par le numéro de matricule 2108-19-6051 en échange d'un reçu officiel de don égal à la valeur marchande du terrain évaluée par Dugré et Associés le 8 juin 2018 au montant de 470 000 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-07-165 Contrat de location de salle - camp de jour

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu d'autoriser le directeur général Dominic Doucet à signer le contrat de location de salle à intervenir avec l'École Notre-Dame pour l'utilisation de leurs locaux pour le camp de jour entre le 25 juillet et le 16 août 2019 au coût de 1 068 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-07-166 **Projet d'aménagement du bassin de la rivière Bulstrode**

Attendu la résolution du conseil numéro 2017-12-370 adoptée le 4 décembre 2017;

Attendu que le projet de restauration du débit écologique de la rivière Bulstrode présenté par COPERNIC a été accepté par la Fédération canadienne des municipalités;

Attendu que toutes les municipalités visées ont accepté de participer financièrement à ce projet;

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu de verser à COPERNIC la contribution de la municipalité de Saint-Ferdinand au montant de 2 120.86 \$ pour le 1^{er} volet du projet de restauration du débit écologique de la rivière Bulstrode. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-07-167 **Souper bénéfice APLTI**

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'acheter 4 billets au coût de 125 \$ chacun pour le souper bénéfice de l'Association de Protection du Lac à la Truite d'Irlande qui aura lieu le 28 septembre 2019 au Manoir du Lac William. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire ayant voté contre.

2019-07-168 **Amélioration des habitats et qualité de l'eau des lacs Joseph et William - volet habitat**

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu de verser une aide financière de 1 000 \$ à GROBEC pour la caractérisation des habitats de reproduction des ésoicidés (grand brochet et maskinongé) dans le cadre du projet « Amélioration des habitats et qualité de l'eau des lacs William et Joseph - volet habitat. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-07-169 **Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat**

Attendu que le projet de loi no 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c. 27) a été sanctionné le 1^{er} décembre 2017;

Attendu que suite à cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (ci-après : CM), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

En conséquence, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu que la Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat datée de juin 2019 soit adoptée. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-07-170

Diffusion du rapport des faits saillants du rapport financier

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que le rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe présenté par le maire soit publié dans le bulletin d'informations municipales diffusé sur le territoire de la municipalité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-07-171

Programmation TECQ 2014-2018 révisée

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par Suzanne Aubre et résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-07-172

Poursuite du comité consultatif de suivi du Projet éolien de l'Érable

Monsieur Yves Charlebois, maire, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Monsieur Jean-Claude Gagnon, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand a obtenu un avis juridique relativement aux engagements économiques non respectés par le promoteur Éoliennes de l'Érable en raison de la non-réalisation du complexe nommé « Site de l'Étoile » et le non-respect des emplois créés;

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu de poursuivre le mandat du Comité consultatif de suivi du Projet éolien de l'Érable et de mandater les membres du Comité consultatif afin qu'ils puissent communiquer avec le conseil municipal de Saint-Pierre Baptiste et celui de Sainte-Sophie d'Halifax ainsi que la MRC de L'Érable au sujet de la démarche en vue d'obtenir une compensation pour la non-réalisation du complexe nommé « Site de l'Étoile » et du non-respect des emplois créés. Adopté à l'unanimité des membres ayant le droit de vote sur cette question.

MM. Charlebois et Gagnon reprennent leur place à la table du conseil.

2019-07-173

Embauche de Patrice Fecteau

Considérant que la période de probation de M. Patrice Fecteau, journalier spécialisé, se terminera le 15 juillet 2019;

Considérant qu'il y a lieu de prolonger cette période de probation;

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que la période de probation de M. Patrice Fecteau soit prolongée de trois mois à compter du 15 juillet 2019. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-07-174

Embauche de Michaël Caron

Considérant que la période de probation de M. Michaël Caron, inspecteur en bâtiment et environnement ainsi que fonctionnaire responsable de l'émission des permis et certificats, se terminera le 4 août 2019;

Considérant qu'il y a lieu de prolonger cette période de probation;

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu que la période de probation de M. Michaël Caron soit prolongée de trois mois à compter du 4 août 2019. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 30 personnes présentes à la 2e période de questions.

2019-07-175

Présentation des comptes

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu de payer les comptes du mois de juin 2019 tels que présentés pour un montant de 479 794.12 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-07-176

Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 20 h 11. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.